



CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

Bulletin d'Activité et d'Information DES CONSEILLERS GENERAUX COMMUNISTES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
du 19 décembre 2008

Questions orales au Président du conseil général et réponses

- Catherine Margaté sur résidence universitaire d'Antony et logements étudiants + réponse
- Patrice Leclerc sur prévention spécialisée et subventions aux clubs de prévention + réponse

Interventions sur les rapports

- Nadine Garcia sur Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - rapports 08.259, 08.265 et 08.284, sur le régime indemnitaire des agents de la voirie - rapport 08.285 (le groupe s'est abstenu sur ce rapport) et sur le rapport d'activités des services du département
- Michèle Fritsch sur assainissement - rapports 08.275 et 08.286 (le groupe a voté contre le rapport annuel du délégué la SEVESC)
- Catherine Margaté sur la participation du département aux collèges privés - rapport 08.247 et sur la répartition de la TP aux communes défavorisées - rapport 08.252 (le groupe a voté contre sur ce rapport)
- Patrice Leclerc sur la maison de Chateaubriand - rapport 08.260
- Jacques Bourgoïn sur la mise à disposition d'agents départementaux pour les syndicats mixtes et ANRU - rapport 08.267
- Patrick Alexanian sur les modalités d'application de l'exercice budgétaire 2009 (le groupe a rappelé qu'il votait contre les subventions au pôle Léonard de Vinci et l'institut d'histoire sociale)
- Patrice Leclerc, pour le groupe, a présenté un amendement concernant le rapport 08.287 sur l'appui du département à l'exportation demandant que les entreprises bénéficiaires ne suppriment pas d'emploi, celui-ci a été rejeté par la majorité de droite.

Lors de cette séance

- Deux vœux du groupe ont été déposés – rejetés par la majorité de droite - l'un par Patrick Alexanian sur les subventions aux associations d'éducation populaire + réponse et l'autre par Patrice Leclerc sur le plan de relance dans les Hauts—de-Seine, sur cette question vous trouverez l'intervention de P. Devedjian notamment en réponse aux questions orales de l'UMP et du PS.

Pour information, vous trouverez les réponses faites à la question orale de l'UMP sur l'établissement public foncier départemental et sur le vœu de Vincent Gazeilles – Vert – sur le projet d'opération d'intérêt national du Plateau de Saclay.

QUESTIONS ORALES

Catherine Margaté sur RU Antony et logements étudiants

Monsieur le Président,

Le logement des jeunes et des étudiants est une question importante dans notre département comme plus généralement dans notre région car nous sommes loin, très loin de répondre aux besoins. 10 000 logements pour 100 000 étudiants dans les Hauts de Seine, les chiffres sont alarmants et traduisent un profond malaise.

La convention passée entre le Département et l'Etat pour la construction de 3000 nouveaux logements étudiants d'ici 2013 dans les Hauts de Seine aurait dû permettre à notre assemblée de débattre de l'urgence et de l'importance des réponses à apporter. Il n'en a rien été et nous le regrettons.

Privés de ce débat, les Conseillers généraux élus à la Commission permanente ont également été privés du temps d'études nécessaire à ce dossier puisque nous n'avons pris connaissance de celui-ci seulement quelques heures avant son passage à la séance. On peut légitimement s'interroger sur les raisons qui vous ont conduit à éviter le débat sur cette convention.

Nous condamnons fermement cette pratique devenue coutumière alors que la loi prévoit que les Présidents des Conseils généraux sont tenus d'adresser aux membres de leurs assemblées un rapport sur chaque affaire dont ils auront à débattre, douze jours avant la séance. De plus en plus souvent l'Assemblée Départementale est dessaisie de débats qui, rappelons-le sont des débats publics, au profit de la commission permanente. Des rapports envoyés de plus en plus tard quand ils ne sont pas remis sur table.

Nous déplorons également le manque de concertation sur ce dossier avec « les acteurs compétents en matière de logements étudiants notamment le CROUS territorialement compétent », un appui pour l'Etat pourtant mentionné dans la convention.

Le CROUS de Versailles vient de rejeter la convention de transfert de la Cité universitaire d'Antony à la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Ce vote est un message fort. Il interpelle notre Assemblée puisque ce transfert suscite toujours autant d'inquiétude sur le devenir de la RUA et fait référence à la Convention passée entre le Département et l'Etat.

C'est pourquoi, soucieux de la mission sociale de la RUA et de la nécessité de répondre à la forte demande de logements étudiants dans notre département, nous souhaitons, comme l'a d'ailleurs émis le conseil du CROUS, que le ministère et la communauté d'agglomération donnent des garanties quant à l'avenir du logement étudiant mais aussi le Département, mentionné explicitement à la fin de la convention refusée par le CROUS.

Nous demandons, Monsieur le Président que figure dans la convention du 1^{er} octobre, un avenant mentionnant l'engagement juridique et financier à réhabiliter les bâtiments de la RUA et celui de confier au CROUS la gestion des logements construits en remplacement d'éventuelles destructions ?

Les logements gérés par le CROUS permettent aux étudiants d'avoir une chambre pour un loyer de 136 € et un T2 pour 220 € assurant ainsi sa vocation sociale ce qui n'est pas le cas du logement étudiant privé, bien plus onéreux, pour des appartements pas toujours plus grands.

Alors que le logement est le problème numéro un des étudiants, l'observatoire de la vie étudiante l'a confirmé en évaluant à un tiers la part des étudiants qui peinent à trouver un logement, le Conseil général doit s'engager clairement avec l'Etat, la Région Ile de France. Il a l'opportunité de le faire pour la réhabilitation de la RUA qui bénéficie aussi d'équipements culturels et sportifs, et d'accès à un réseau de transports en commun multiple et de qualité.

Comme le préconise le rapport Anciaux pour cette cité, la plus grande d'Europe avec ses 2 100 logements qui représentent, aujourd'hui, 16% des logements sociaux étudiants d'Ile de France - doivent être « rapidement examinées des solutions de réhabilitation, conformes aux normes et standards de confort actuels ».

Que compte faire le Conseil Général pour :

- Le financement de travaux urgents nécessaires pour une mise aux normes rapide des logements de la résidence,
- Un programme de réhabilitation ambitieux, sans réduction de la capacité d'accueil de la RUA, valorisant l'existant,
- Et associer à ce projet, les différentes parties prenantes, pas seulement la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre mais aussi le CROUS, les représentants des étudiants, la Région, l'Etat.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Président, pour que la « vocation régionale » de la RUA soit aussi prise en compte. Une « vocation régionale » jugée pertinente, par sa taille et sa localisation, par le rapport Anciaux qui n'est, notons-le au passage pas favorable à de petites unités de logements dispersés.

Une vocation régionale confirmée par la ministre Valérie Pécresse jugeant que « située juste à côté du futur pôle international de recherche du plateau de Saclay, la RUA totalement rénovée deviendra un poumon essentiel pour la ville d'Antony. Essentiel car il sera le lien avec tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du pôle essonnien. »

La Ministre souligne, par là même que les attributions de logements de la résidence Jean Zay ne peuvent être limitées aux seuls étudiants des Hauts de Seine, dans un pré carré qui ne correspond ni aux possibilités financières, ni à la situation géographique de notre département au regard des lieux d'enseignement supérieur.

La Résidence Universitaire d'Antony répond à la convention passée avec l'Etat qui préconise que « les logements nouveaux devront être répartis en fonction des besoins sur le territoire du département et localisés prioritairement à proximité des lieux d'enseignement supérieur, des gares ou facilement accessibles par les transports en commun ».

Pour terminer, le rapport sur le logement étudiant propose « la construction des 3000 logements étudiants, d'ici 2013, répartis de manière cohérente et équilibrée sur le territoire départemental ».

Pouvez-vous garantir que ces 3000 logements s'ajouteront à l'existant réhabilité, garantir le logement social étudiant par un partenariat avec le CROUS de Versailles et nous assurer que cette convention n'est pas là, un simple habillage pour limiter les réactions à la destruction de la RUA, sans pour autant offrir beaucoup plus de possibilités aux étudiants mais des sans doute avec un coût plus élevé ?

Le Conseil Général doit débattre en séance du logement étudiant, c'est la demande que nous formulons aujourd'hui.

Réponse

Tout d'abord, avant d'aborder le fond de votre question qui traite de la création de logements étudiants, je voudrais vous faire part de ma surprise. Comment pouvez-vous estimer qu'il n'y a pas eu de débat ?

Je vous rappelle que s'agissant de l'approbation d'une convention ou d'un protocole, la Commission permanente, conformément à sa délégation de compétence, doit se prononcer. Lors de la séance du 22 septembre 2008, un rapport a mis en délibéré le projet de convention. L'opportunité d'un débat était, à ce moment-là ouvert à tous, comme c'est le cas sur tous les rapports que nous avons à examiner. Je note que le projet qui vous a été soumis a été voté à l'unanimité.

Je remarque, également, que depuis le 22 septembre 2008, trois Commissions permanentes et un Conseil général ont eu lieu sans qu'aucune intervention ou question de votre part, ou de la part de quiconque d'ailleurs, sur ce sujet ne soit intervenue.

Sur le fond, maintenant, la convention sur le logement étudiant constitue un accord avec l'Etat qui prévoit la création de 3.000 logements étudiants sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine. Cette convention ne concerne pas particulièrement la résidence universitaire d'Antony (RUA) elle est beaucoup plus large.

Aujourd'hui, vous proposez que le CROUS, la communauté d'agglomération et le Département, par le biais d'un avenant à la convention du 1^{er} octobre 2008, donnent des garanties à la RUA et au CROUS. Ces garanties ont été apportées par la convention du 1^{er} octobre 2008 dont c'était justement l'objet. Il s'agit d'une convention cadre qui n'a pas vocation à être signée par le CROUS puisqu'elle fixe les règles générales entre l'Etat et le Conseil général des Hauts-de-Seine financeur de cette opération.

Je vous rappelle, également, que la question du transfert de propriété de la cité universitaire est encadrée par la loi l'article (article L 822-1 du Code de l'éducation) et est, de ce fait, de la compétence de la communauté d'agglomération et du CROUS.

Sur un plan plus général, je souhaite rappeler que les bailleurs sociaux ont toute faculté pour faire appel aux gestionnaires qu'ils souhaitent. Cela relève de leur responsabilité et le Département n'a pas à intervenir dans la gestion de leur patrimoine. Le CROUS n'a, d'ailleurs, ni les moyens, ni la capacité, ni le souhait de se positionner sur la totalité du programme envisagé d'ici 2013. On peut ajouter, enfin, que la gestion du CROUS n'a rien d'exemplaire, la RUA en est l'illustration

Pour conclure, je crois que l'ensemble de notre Assemblée peut se féliciter de l'effort exceptionnel fait par le Conseil général pour le logement étudiant.

Patrice Leclerc sur prévention spécialisée et subventions aux clubs de prévention

Monsieur le Président,

Nous sommes très inquiets sur la politique de prévention de notre département. Elle ne semble pas connaître « une relance », bien au contraire, elle semble délaissée, pire peut-être : remise en cause. Il s'agit pourtant d'une attribution de notre collectivité locale. Il y a là d'importants besoins. Nous espérons qu'il ne s'agit pas, de la part de votre majorité, là encore d'une priorité à une logique sécuritaire, qui a amené certain ministre à proposer la prison aux enfants de 12 ans, au détriment de la prévention. Une fois de plus les logiques punitives semblent prendre le pas sur des logiques éducatives.

Notre inquiétude ne repose pas sur un rapport, une délibération : il n'y en a pas sur la politique en matière de prévention. Notre inquiétude repose sur des faits et « des dire » :

- Il semblerait qu'une étude interne est en cours depuis début 2008 qui devait être rendue à la fin d'année 2008, afin de permettre un débat à l'Assemblée Départementale sur sa politique en matière de prévention spécialisée. Celle-ci semble repoussée au premier trimestre 2009. Nous sommes très étonnés de la méthode, Monsieur le Président. Les associations habilitées, en charge de la prévention spécialisée dans le 92, n'y sont nullement associées, alors qu'elles sont ancrées sur les territoires concernés et à ce titre en mesure d'y collaborer. Je rajoute que depuis la

fin 2006, il n'y a eu aucune rencontre départementale des présidents d'associations avec des représentants de notre assemblée départementale. Je pense Monsieur le Président, que nous n'avons pas besoin d'un audit interne pour dire qu'il y a là un problème de méthode, de travail concerté avec les associations de prévention. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, qu'une réunion entre notre collectivité et l'union des associations de prévention spécialisée des Hauts-de-Seine devrait avoir lieu dans des délais rapprochés ?

- A ce jour, il n'y a pas de travail envisagé sur le passage en CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) qui, selon la loi du 2 juillet 2002, est la procédure permettant de valider la pertinence des projets d'une association à qui est déléguée une mission de service public. Les associations sont demandeuses de rendez-vous, de rencontres avec le département, allez-vous les organiser ? Pour l'instant ni les associations, ni l'UAPS 92 n'ont de réponse de la part du Vice Président chargé de ce secteur ou du Directeur adjoint du pôle solidarité. Des associations des Hauts-de-Seine ont travaillé sur une convention tripartite d'objectifs pluriannuels et aimeraient bien pouvoir avancer sur ce dossier avec notre collectivité. Elles attendent.
- Lors d'une réunion entre le service « prévention » du Pôle solidarité et une association de Gennevilliers, il a été annoncé une baisse générale des dotations concernant les associations conventionnées et /ou habilitées dans les secteurs de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale. Concernant la prévention spécialisée, la baisse est de 1 million d'euros (1 000 000€), soit l'équivalent de la dotation d'une association comptant entre 18 et 20 salariés et son budget de fonctionnement. Il a été précisé qu'il ne s'agissait pas pour le moment de déconventionner une association, mais de répartir la baisse de dotation entre les associations existantes. Si cette annonce était vérifiée, Monsieur le Président, elle serait scandaleuse ! Qui dans cette assemblée osera dire dans sa ville, dans son département qu'il faut se désengager de la prévention spécialisée, diminuer l'aide aux jeunes en très grande difficulté ? Confirmez-vous, Monsieur le Président, le fait que les budgets départementaux alloués à la prévention vont diminuer ?
- Confirmez-vous, Monsieur le Président, que parmi les pistes que semblent retenir les services du Conseil Général, il est évoqué la prise en charge financière de la prévention spécialisée, non plus en totalité par le Conseil Général, mais en partie par celui-ci avec la participation des communes, qui pourrait s'élever entre 20 et 30% des budgets, comme cela se pratique déjà dans certains départements, notamment en Ile-de-France (Essonne et Yvelines) ? J'aimerais aussi connaître l'opinion de nos collègues maires.

J'espère Monsieur le Président que vous allez démentir toutes ces rumeurs et prendre les mesures qui s'imposent pour que les associations soient reçues, que leurs projets soient étudiés et financés.

Pour le groupe communiste et citoyen, il serait inacceptable, indécent, que notre collectivité choisissent de verser des millions d'euros sur des dossiers qui ne sont pas de ses missions comme la fac Léonard de Vinci, le très haut débit et fasse dans le même temps des économies sur la prévention spécialisée. Rien ne justifierait ces réductions : ni notre budget, ni une baisse des besoins. Cela n'aurait qu'une justification : un choix suicidaire et inefficace, un choix idéologique : le tout répressif contre l'éducatif.

Réponse

Le budget accordé à la prévention spécialisée par notre Assemblée montre bien à quel point nous avons à cœur de remplir notre mission en la matière. En 2008, nous avons financé les clubs de prévention à hauteur de plus de 11 M€ et prévoyons 11,5 M€ pour l'année 2009, quand la Seine Saint Denis n'en finançait que 10 M€ et le Val de Marne 8 M€.

En 10 ans, nous avons augmenté de plus de 120% ce budget et dans les trois dernières années 11 postes supplémentaires ont été créés. Aujourd'hui, ce sont 15 clubs qui travaillent sur 23 communes des Hauts-de-Seine. Cela représente le financement de plus de 200 Equivalents à Temps Plein (ETP). Permettez-moi de vous préciser que parmi les communes les mieux dotées se trouvent Gennevilliers avec 30,5 ETP et Nanterre avec 25,5 ETP.

Au-delà de cette activité de prévention spécialisée, il me semble important de vous rappeler que de nombreuses actions de prévention, financées par le Conseil général, sont menées en complément au sein de nos quartiers dans le cadre de l'accompagnement social, de l'aide sociale à l'enfance ou encore de la politique de la ville.

Face aux interrogations de maires du département concernant l'activité de certains clubs de prévention sur leur ville, il est de mon devoir de m'assurer de la bonne utilisation des deniers publics. Aussi, ai-je demandé à la Délégation Evaluation des Politiques et Audit de réaliser en 2009 une évaluation globale de la prévention spécialisée. Cette évaluation amènera les auditeurs à s'entretenir avec l'ensemble des associations de prévention du département. Cela permettra d'identifier les meilleures pratiques et de les généraliser sur l'ensemble des Hauts-de-Seine.

En outre, comme chaque année, les services de l'aide sociale à l'enfance effectuent le contrôle de l'activité réalisée et le suivi des budgets des associations dans un esprit de dialogue, d'efficacité et de rigueur.

Dans ce cadre, en 2008, ils ont rencontré, au moins deux fois chaque association. Pour un certain nombre d'entre elles, ce minimum a été largement dépassé. Il est évident que ces échanges sont importants et le dialogue essentiel pour assurer la qualité de notre politique.

Le Vice-Président chargé de la Cohésion sociale, de la Solidarité et du Handicap, Philippe Juvin, ainsi que le Directeur général adjoint du Pôle Solidarités reçoivent très régulièrement les représentants des 1.000 associations

financées par le Conseil général dans le domaine social. Concernant les clubs de prévention spécialisée, cette année, ils ont eu, l'un ou l'autre, l'occasion de rencontrer une bonne dizaine de fois des dirigeants de ces différentes associations.

Au sein de nos villes, un certain nombre d'initiatives et d'expériences ont montré que la qualité des actions de prévention spécialisée relève beaucoup plus de la qualité de l'articulation entre les différents acteurs, au centre desquels il faut placer les maires, que des moyens mis en œuvre. Les autres départements d'Ile-de-France ont d'ailleurs bien compris la place centrale des municipalités, puisque tous, à l'exception du nôtre, ont mis en place un cofinancement aux communes.

Enfin, je vous rappelle que le Conseil général s'est engagé, depuis très longtemps, dans la prévention spécialisée, bien avant que la compétence lui incombe. Aussi, nous avons contractualisé avec ces associations bien avant la loi de 2002 et le passage en Comité Régional d'Organisation sociale et médico-sociale (CROSMS), instance autorisant les Etablissements socio et médico-sociaux (ESMS) qui n'a aucun rôle dans la validation des projets et qui n'est donc pas indispensable.

Tout comme vous, je souhaite vivement que ces clubs de prévention spécialisée montent des dossiers d'autorisation dans le cadre de la loi de 2002. C'est donc d'ailleurs à elles qu'en revient l'initiative.

Le Conseil général ne peut se contenter de financer des actions dans ce domaine, comme d'ailleurs dans tous les autres domaines, sans s'interroger sur la pertinence et la qualité du service rendu.

Il est pour moi impératif que les clubs de prévention inscrivent leurs actions dans le cadre de notre politique départementale, qu'ils soient évalués et qu'ils s'articulent avec l'ensemble des actions entreprises sur le terrain par les acteurs locaux.

C'est à ces deux conditions que nous pourrons construire une véritable politique de prévention spécialisée efficace.

Interventions sur les rapports

Rapports 08.259 – 08.265 – 08.284

Nadine Garcia sur Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Président, Cher(es) Collègues,

Le rapport souligne avec raison que, même si la loi prévoit que le financement du FSL est assuré par le département, la grande majorité des communes ou leurs CCAS verse annuellement une participation volontaire au FSL, à l'exception de la ville de Courbevoie.

Je rappelle qu'il s'agit de participations volontaires et complémentaires au financement du conseil général.

Or, j'ai le sentiment, monsieur le Président, que vous souhaitez augmenter cette part des communes au détriment de celle du conseil général.

C'était l'objet d'une délibération de notre assemblée en date du 21 décembre 2007 fixant la participation à 0,15 cts d'euros par habitant ou 0,30 cts.

Aujourd'hui est évoqué dans le rapport « de nouvelles modalités de participation » dans les perspectives de 2009. Et après examen du tableau qui nous a été fourni, je peux constater que M. Juvin, en bon capitaine, pour tenter d'imposer ce choix aux communes a fait augmenter cette année le montant de la ville où il est le maire. Mais, il est loin d'avoir convaincu tous ces collègues de la majorité.

Je tiens à rappeler que nous sommes bien là sur une compétence du département et que s'il est légitime, à partir du moment où des fonds locaux existent qu'il y ait une participation des communes, celle-ci ne doit pas permettre un désengagement du conseil général sur cette question.

D'autant que la participation des communes qui gèrent des fonds locaux ne se limite pas à cette subvention. Les communes assument également un travail d'organisation et de secrétariat important. J'ai demandé une estimation dans une ville comme Nanterre. La mission de gestion administrative du FSL occupe 2 postes à temps plein de secrétariat et 1/3 temps de responsable. Or, la participation du conseil général aux frais de secrétariat s'élève à 8 euros par dossier traité (ce qui est inférieur au nombre de décisions prises). Nanterre a reçu pour cette mission 6024 euros, ce qui vous en conviendrez est loin de couvrir les frais afférents à cette mission.

Enfin, un groupe de travail s'est réuni de septembre 2007 à juin 2008 pour élaborer un nouveau guide de procédures FSL. Celui-ci devait être disponible avant la fin de l'année. Qu'en est-il ?

D'autre part, Nadine Garcia a souligné qu'au regard des bénéficiaires de la SEVESO sa participation au FSL pourrait être plus importante ainsi que celle des distributeurs de téléphonie.

Rapport 08.285

Nadine Garcia sur le régime indemnitaire des agents de la voirie

Monsieur le Président, Cher(es) Collègues,

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. En effet, il semble qu'un désaccord existe quant à l'application de ce régime indemnitaire mis en place pour les agents exerçant leur fonction dans les différents dépôts de voirie du département.

Notamment pour les agents venus de la DDE pour lesquels si ce régime est appliqué se verront pénaliser car il prévoit pour eux que les 10 premières nuits de travail soient payées par l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) alors que celle-ci est attribuée pour tous les agents des autres services et sans travailler de nuit.

C'est pourquoi, nous vous demandons que cette indemnité qui est une prime statutaire leur soit attribuée comme à tous les autres agents de la filière technique de catégorie C et ce sans travailler de nuit.

Nadine Garcia sur le rapport d'activités des services du département

Monsieur le Président, Cher(es) Collègues,

Après avoir été retiré deux fois de l'ordre du jour, c'est donc pour la troisième fois qu'est soumis aujourd'hui le rapport d'activité des services du département à notre assemblée.

Le dicton « jamais deux sans trois » aurait pu être de mise étant donné que l'important document qui nous a été remis, nous a été transmis hors délais puisque nous avons eu celui-ci seulement 6 jours avant la tenue de notre séance au lieu des 12 jours prévus par notre règlement intérieur – article 30.

Cette méthode de travail, cette façon est peu respectueuse pour le travail des services qui, eux, ont remis à temps leur bilan et le peu de respect pour les élus qui n'ont eu seulement que quelques jours pour étudier celui-ci.

D'autre part, je voudrais souligner, que plus d'un an après, l'intérêt d'un tel document diminue. La remise de celui-ci au moment des rapports des services de l'Etat ou du compte administratif serait plus pertinente et nous en faisons la demande pour les années à venir.

Après ces remarques concernant le fonctionnement de notre assemblée, le groupe communiste et citoyen tient à saluer le travail de l'ensemble du personnel du Conseil général.

Ce propos n'est pas formel et les agents du département ont beaucoup de mérite pour accomplir leurs missions au service des Altoséquanais dans des conditions visiblement pas toujours faciles au regard des nombreuses revendications exprimées par l'ensemble des représentants du personnel sur

- les dysfonctionnements des services,
- le manque de personnel : la politique actuelle de redéploiement qui vise à masquer les baisses d'effectifs avec moins de titularisation, mais plus de recrutements de contractuels et de vacataires
- une perte du sens du travail social au profit d'une politique dominante de maîtrise des coûts, pas de prévention mais des décisions restrictives en moyens humains et financiers
- des problèmes de surcharges de travail dans les différentes CVS, directement lié aux manques d'effectifs avec des problèmes de secours d'urgence : 4 à 5 semaines de délai pour avoir l'argent alors que c'est très urgent pour les familles ; comment vivre en attendant ? Et de places d'accueil pour les jeunes, pour les familles en absence d'hébergement.
- le nombre insuffisant de structures d'accueil ASE avec une pression sur les services pour réduire la prise en charge les jeunes majeurs qui coûteraient trop cher
- l'inquiétude par rapport à la fermeture de certains centres de PMI qui induit une diminution de la prévention. Nous sommes en attente du schéma départemental. Qu'en est-il ?
- les problèmes à la MDPH qui perdurent, le service des parcs où les effectifs diminuent
- les problèmes avec les personnels TOS et de l'ex-DDE
- le régime indemnitaire avec la mise en place de la prime au mérite inégalitaire, aléatoire et pas transparente, l'évaluation selon des objectifs de services et des objectifs individuels, etc...

Nous considérons, que le rôle du personnel, du service public, doit être au cœur de tout projet départemental et notre département est bien loin d'une telle orientation.

C'est pourquoi, notre groupe poursuivra son soutien aux revendications des agents départementaux pour de meilleures conditions d'exercice de leur mission.

En ce qui concerne le rapport dont nous soulignons l'inégalité de données en fonction des secteurs (remarque déjà faite l'année dernière) celui-ci est le récapitulatif des choix qui sont propres à la majorité de cette assemblée.

Nous ne reviendrons donc pas dans le détail sur ces différentes actions, nous le faisons et continuerons à le faire chaque fois qu'elles sont soumises à notre assemblée comme aujourd'hui ou lors du débat d'orientations budgétaires.

Rapports 08.275 et 08.286

Michèle Fritsch sur délégation de service public de l'assainissement et bilan

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que l'eau et l'assainissement sont des éléments déterminants d'une politique environnementale, un enjeu de société.

Un enjeu car nos concitoyens, avec raison, sont en matière d'environnement beaucoup plus exigeants et que derrière ces besoins, cela représente des factures très importantes.

Ces derniers jours d'ailleurs, l'eau, sa gestion ont été au cœur de nombreux débats.

Si bien sûr, nous prenons acte de la présentation du bilan de trois années de mise en œuvre du Schéma Départemental d'assainissement, nous constatons qu'il reste encore 6 communes qui n'ont pas encore inscrit une limitation du ruissellement à la parcelle dans leur règlement d'assainissement et/ou leur PLU et que cela avance difficilement pour l'objectif de limitation à 2 litres par seconde par hectare le débit maximum d'eaux pluviales pour les communes car 21 d'entre elles n'y sont toujours pas.

Nous constatons, aussi, que l'aide aux particuliers n'est à l'étude qu'avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine et nous aimerions savoir quels sont les obstacles à cela ?

Enfin, concernant la réhabilitation du réseau, le bilan fait état pour 2008 du lancement de 7 chantiers contre 2 en 2007. Certes c'est un plus mais les crédits consacrés aux travaux de réhabilitation, sont encore insuffisants.

D'autre part, notre groupe votera contre le rapport annuel du délégataire et le nouveau règlement du service d'assainissement, comme il l'a fait jusqu'à maintenant car, nous considérons qu'une entreprise privée ne peut remplir efficacement une mission de service public alors que son objectif essentiel reste la réalisation de substantiels profits.

Les profits de la SEVESC sont toujours confortables plus de 3 millions d'euros et même si vous prévoyez en 2009 de ne pas augmenter la redevance départementale qui je le rappelle a progressé de 18% en 5 ans, ces profits pourraient mis à contribution notamment pour la réhabilitation du réseau.

Nous vous reformulons la demande d'un retour de la gestion de l'assainissement au département et donc au service public. Aujourd'hui, de nombreuses villes, des départements aussi font ce choix et démontrent des coûts inférieurs à la délégation de service public.

Rapport 08.247

Catherine Margaté sur participation du département aux collèges privés

Monsieur le Président et cher(e)s collègues,

Nous apprenons avec ce rapport que le coût moyen d'un élève externe d'un collège public, pour 2009, calculé sur la base des dotations de fonctionnement augmentées des subventions complémentaires s'élève à 290 €.

Pour 2008, il était de 288 €. Le coût moyen d'un élève n'a donc augmenté que d'à peine 0,7% ce qui est très très loin du coût de l'inflation qui est de plus de 3%.

Alors que les Conseils d'administration des collèges se réunissent pour voter leur budget, je profite de ce rapport pour exprimer l'inquiétude d'un grand nombre de collèges qui déplorent l'insuffisance des crédits accordés pour le fonctionnement de leur établissement. Déjà, plusieurs conseils d'administration se sont abstenus lors du vote du budget, certains ont même voté contre comme le collège Jean Jaurès à Clichy.

Pour ce collège dont le pourcentage de professions et catégories socioprofessionnelles « défavorisées » a baissé, la part élève dans la subvention de fonctionnement passe de 63 à 54 € soit 9 € de moins par élève. Une baisse jugée incompréhensible car la situation des familles ne s'est en rien améliorée. Au contraire puisque le nombre d'élèves boursiers a augmenté.

Comme nous l'avons dit, en octobre dernier, au moment du vote des subventions de fonctionnement pour les collèges publics, l'exemple du collège de Clichy montre les insuffisances de ce critère des CSP défavorisées pour le calcul de ces subventions.

Une situation qui n'est pas unique. Dans d'autres collèges, le même constat est fait : la mixité se dégrade avec une CSP défavorisée qui n'augmente pas, voire baisse et une CSP moyenne qui augmente.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons le maintien d'une disposition que notre assemblée avait voté, pour 2007, qui consistait à faire bénéficier du taux de CSP défavorisée les collèges qui n'atteignaient pas les 30% de CSP défavorisée mais dont la CSP moyenne était supérieure à 45%, catégories socioprofessionnelles dont la situation reste modeste comme vous l'aviez d'ailleurs noté dans l'un de vos rapports.

Avec les subventions de fonctionnement, le Département peut, sans empiéter sur les missions de l'Education nationale, contribuer à réduire sensiblement les inégalités.

C'est pourquoi, si les critères pour le calcul de ces subventions sont à revoir avec l'introduction d'autres indicateurs qui permettent une prise en compte plus réelle de la situation des établissements, nous tenons à rappeler notre demande d'abonder les crédits à la demande des collèges.

Autre sujet d'inquiétude dans les collèges, la restauration scolaire. Je sais que cette question n'est absolument pas l'objet de ce rapport.

Les Conseils d'administration de plusieurs collèges tardent à signer l'avenant à la convention – hier soir rejeté par le CA du collège Descartes - malgré la menace de couper toute aide à la demi-pension et de cesser l'aide financière aux voyages scolaires, ateliers, projets pédagogiques...

Une méthode et des termes que nous tenons à dénoncer devant cette assemblée. Nous demandons de reprendre la concertation sur la convention et l'avenant sur les contrats et marchés de restauration avec les collèges, les principaux, syndicats, conseils d'administrations et personnels concernés.

Nous demandons de l'élargir à tous les partenaires des collèges concernant l'harmonisation des tarifs de la demi-pension et d'une réflexion sur le barème départemental.

Nous souhaitons enfin demander au Préfet la tenue d'un CDEN sur cette question de la restauration dans les collèges.

Pour en revenir au rapport, nous voterons les crédits proposés.

Rapport 08.252

Catherine Margaté sur la répartition de la TP aux communes défavorisées

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Malgré les nombreuses interventions de notre groupe depuis plusieurs années sur les modalités de répartition du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, nous constatons une nouvelle fois que votre majorité poursuit son choix profondément injuste de maintenir comme critères le montant de la base de la taxe professionnelle perçu par habitant.

Avec ce choix qui date de 1990, certaines villes populaires, qui engagent des dépenses considérables, chaque année, pour préserver la cohésion sociale de leur territoire, ne figurent pas parmi ces « communes défavorisées » et ne touchent pas le moindre centime.

Comment peut-on ainsi considérer que des villes comme Nanterre et Gennevilliers, avec leurs taux de logements sociaux dépassant l'une et l'autre largement les 50%, soient considérées comme des communes « favorisées », alors que certaines, ne souhaitant pas construire le moindre logement social sur leurs territoires, et figurant sous le seuil des 20% de la Loi SRU, se trouvent en quelque sorte « récompensées » par le conseil général ?

A ce jeu, ces deux villes de Nanterre et Gennevilliers sont considérées comme faisant partie (avec Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Puteaux, Courbevoie, Levallois-Perret et Boulogne-Billancourt, excusez du peu) des huit villes « favorisées » du département.

Il est plus que temps de revoir les critères de répartition de cette taxe professionnelle, et de tenir compte de la réalité sociale de notre département.

Nous réitérons notre demande que soient pris en compte pour ces critères de répartition le pourcentage de logements sociaux, le nombre de personnes en difficulté économique ou le potentiel fiscal des familles.

Nous soutenons en ce sens l'amendement déposé par nos collègues socialistes.

Rapport 08.260

Patrice Leclerc sur la Maison de Chateaubriand

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Ce rapport est la suite logique du rapport 08.73 du 11 avril dernier qui diminuait la subvention à l'association et vous engageait dans la reprise en gestion directe de la Maison de Chateaubriand.

Cela fait plusieurs années que notre groupe demande cela. Nous ne pouvons qu'être satisfait de cette décision qui va dans le sens de faire cesser une gabegie financière et développer une véritable mise en valeur du patrimoine des Hauts-de-Seine.

Je ne sais pas si la maison de Chateaubriand fait partie des écuries d'Augias dont vous avez parlé dans la presse, mais je rappelle que nous avons dénoncé en son temps le montant élevé de la subvention à cette association au regard de son activité : le 30 mars 2007, nous nous étions abstenus sur une subvention de 1 420 747 euros, votre majorité avait voté pour !

Vous le constatez, Monsieur le Président, notre position dans l'opposition et nos fortes critiques sur la politique de votre majorité départementale, sur vos choix de gestion, délaissant trop à notre avis les intérêts des couches populaires du département, ne nous empêchent pas de dire que vous faites des choses bien comme ce rapport, d'apprécier les décisions reprenant nos propositions.

Peut-être que votre majorité pourrait se dire que les critiques de l'opposition sont souvent fondées et mériteraient d'être regardées de plus près pour éviter des gâchis.

Rapport 08.267

Jacques Bourgoin sur la mise à disposition d'agents départements pour les syndicats mixtes et l'ANRU

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le principe de cette délibération qui vise à faire payer par les syndicats mixtes de rénovation urbaine les personnels gérant ses structures peut paraître normal.

Pourtant, je vous interroge sur l'objectif de cette décision aboutissant en fait à un désengagement partiel, transférant aux communes l'action du conseil général en partenariat avec les villes populaires de notre département.

Pour être cohérent, ne faudrait-il pas, par exemple, signer une convention de mise à disposition avec les villes de Puteaux et Courbevoie pour les très nombreuses animations organisées par les personnels et services du conseil général sur le parvis de La Défense ?

Mais, cher(e)s collègues, une autre question m'inquiète beaucoup plus : celle des difficultés financières rencontrées pour la mise en œuvre complète des programmes ANRU et les conséquences de celles-ci pour l'emploi dans le secteur du BTP.

Comme vous le savez probablement, une soixantaine de maires concernés de la région parisienne – de droite comme de gauche – se sont réunis avant-hier pour tirer ensemble le signal d'alarme et s'adresser au gouvernement face :

- au refus de nouveaux dossiers pourtant jusqu'ici préparés en relation avec l'ANRU,
- à l'ajout de réalisations pertinentes dans les programmes lancés,
- aux délais de plus en plus longs dans l'instruction des projets, retardant d'autant la mise en œuvre de ceux-ci,
- et surtout, sur le refus de toute réactualisation financière prenant en compte l'inflation du coût de la construction.

Un exemple à Gennevilliers. La convention a été signée en 2005. Trois ans après, sans modification du programme le coût est en augmentation de 15% ce qui correspond à celui de l'indice de la construction qui lui a augmenté de 18%.

Si les aides publiques supplémentaires, à hauteur de 7 millions d'euros, sont à la seule charge de la ville, le rythme annuel de réalisation sera diminué de 25% et la réalisation prendra deux ans de plus.

Cette réalité interpelle aussi le conseil général qui refuse d'actualiser sa participation.

Cela au moment où monsieur le Préfet vient de nous écrire ses craintes pour l'emploi dans les Hauts-de-Seine notamment pour les PME. En effet, depuis l'été, la situation dans notre département connaît un net retournement de tendance : hausse du taux de chômage sur les 3 derniers mois avec une hausse prévisionnelle de 340% dans le secteur du BTP qui sera le plus touché en 2009.

Monsieur le Ministre de la relance, si vous êtes vraiment soucieux de développer l'investissement, notamment dans le secteur du BTP et des travaux publics, vous serez particulièrement vigilant à ce que le plan de relance, dans les Hauts-de-Seine, ne soit pas contredit par les décisions du conseil général. C'est pourquoi vous demanderez au premier Vice-Président du conseil général en charge des dossiers ANRU, de proposer des décisions en ce sens à notre assemblée.

Soyez persuadé que nous vous y aiderons.

Rapport 08.254

Patrick Alexanian sur les modalités d'application de l'exercice budgétaire 2009

Rapport 08.287

Amendement de Patrice Leclerc au nom du groupe sur l'appui du département à l'exportation

Délibération page 6 article 7

Rajouter après : Les entreprises bénéficiaires s'engagent à conserver leur(s) établissement(s) « et ne pas supprimer des emplois dans le département » des Hauts-de-Seine dans les trois ans qui suivront la mise en œuvre des présentes conventions. M. le Président du Conseil général est chargé de vérifier la réalité de cet engagement. « L'entreprise fourni à M. Le Président un état du nombre d'emploi et d'établissement dans le département au moment de la signature et au terme des trois ans. »

A défaut, il sera demandé aux entreprises concernées le remboursement intégral du soutien financier du département.

Convention page 11 – article 4.1 : pièces à fournir par l'entreprise

Rajouter

« L'entreprise doit fournir à M. Le Président du Conseil général un état du nombre d'emploi et d'établissement dans le département au moment de la signature et au terme des trois ans. »

Convention page 16 - article 10 : Clauses de résiliation

Avant dernier paragraphe, rajouter après : Les entreprises bénéficiaires s'engagent à conserver leur(s) établissement(s) « et ne pas supprimer des emplois dans le département » des Hauts-de-Seine dans les trois ans qui suivront la mise en œuvre des présentes conventions. M. le Président du Conseil général est chargé de vérifier la réalité de cet engagement. « L'entreprise fourni à M. Le Président un état du nombre d'emploi et d'établissement dans le département au moment de la signature et au terme des trois ans. »

A défaut, il sera demandé aux entreprises concernées le remboursement intégral du soutien financier du département.

Vœu de Patrick Alexanian au nom du groupe relatif aux subventions aux associations d'éducation populaire

En octobre, les huit associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ont brutalement appris que leurs subventions pour 2008, seraient amputées de 25% par le ministère de l'Education nationale.

Ces associations sont les suivantes : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (FOEVEN), Jeunesse au Plein Air (JPA), Les Francas, La Ligue de l'enseignement, Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE), Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP).

La diminution de subventions est d'autant plus brutale que les subventions étaient intégrées dans les budgets des associations, et promises dans les conventions pluriannuelles sur objectifs qui visaient à apporter de la sécurité à leur financement.

Dans les Hauts-de-Seine, de nombreuses associations voient leurs actions mais également leurs emplois gravement menacés. Ces associations jouent pourtant dans le département un rôle essentiel dans les domaines de l'éducation et de la cohésion sociale.

Interpellé ces derniers jours par de nombreux élus, le Ministre de l'Education nationale a répondu qu'il avait pris la décision de passer d'une « logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets ». Or depuis le 1er janvier 2007, les associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués dans le cadre juridique des conventions pluriannuelles sur objectifs.

Xavier Darcos a déclaré que les moyens consacrés aux associations d'Éducation populaire passaient de 75 à 114 millions d'euros pour 2009. Même si aucune trace écrite ne semble encore attester de cette augmentation, cela est une bonne chose, mais ne justifie en rien la diminution de 2008.

Considérant que **l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, doit être une réalité pour tous sur tous les territoires.**

Considérant que les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public sont au cœur de la logique de développement et de rayonnement du service public de l'éducation.

Considérant que l'avenir et les activités de ces associations dans les Hauts-de-Seine sont mis en péril par la suppression brutale de 25% du financement des actions conventionnées par le Ministère, en contradiction d'un engagement financier de celui-ci.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine demande à l'Etat de restaurer les subventions à ces huit associations pour l'année 2008.

Réponse

Conformément à l'engagement de Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, les huit Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public ont été reçues, le 4 décembre 2008, par son cabinet.

Ces huit Associations sont:

- la Ligue de l'Enseignement
- les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
- l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.),
- la Fédération des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (F.G.A.D.P.E.P.)
- la Jeunesse au Plein Air (J.P.A.)
- FRANCAS,
- la Fédération des oeuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale (FOEVEN)
- les Eclaireuses Eclaireurs de France (E.E.D.F.)

Lors de cette rencontre, le chef du cabinet du ministre a souhaité rappeler le sens d'un partenariat très ancien unissant le ministère de l'Éducation nationale à ces associations. Il a également confirmé l'engagement plein et entier du ministère aux prestataires du monde associatif pour la mise en œuvre d'activités dans le champ périscolaire.

La réunion avait pour objectif de déterminer le cadre de travail qui permettra, au cours de l'année 2009, aux associations de développer leurs actions dans le cadre d'un partenariat encore plus renforcé en faveur de la politique de soutien aux élèves menée par le ministre.

Les représentants des associations ont donc été invités à inscrire résolument leurs activités dans le domaine de la lutte contre l'échec scolaire et de l'aide aux élèves les plus en difficulté. Ainsi, dans le cadre de la généralisation de l'accompagnement éducatif notamment, le ministère soutiendra, par des moyens humains et financiers, toutes les actions permettant aux associations d'intervenir dans les écoles et les établissements scolaires pour développer les aides à la scolarité et mettre en œuvre des activités culturelles, artistiques ou sportives.

Le ministère de l'Éducation nationale tient à rappeler qu'entre 2008 et 2009, le financement de projets du monde associatif progressera de 75 millions d'euros à 114 millions d'euros.

Le cabinet du ministre rencontre de nouveau les associations depuis le début du mois au cours d'entretiens bilatéraux. A l'occasion de ces réunions, les associations présentent leurs projets avec des objectifs quantitatifs répartis par académie. A l'issue, le ministère de l'Éducation nationale définira l'aide allouée à chaque association en 2009.

Cette communication officielle du ministère a fait l'objet de publication par des agences de presse : vous trouverez en documentation, celle réalisée par l'Agence Education et Formation (AEF)

Pour ce qui le concerne, le Département des Hauts-de-Seine ne subventionne pas ces associations, mais achète des prestations (gestion des auxiliaires de vie scolaire/AVS et EREA de Garches) à deux d'entre elles au niveau départemental : Ligue de l'enseignement 92 pour 430 000 euros et ADPEP 92 pour 312 000 euros pour les AVS et 390 000 pour l'EREA en 2009).

Pour toutes ces raisons, le vœu du groupe communiste doit être rejeté.

Vœu de Patrice Leclerc au nom du groupe relatif au plan de relance dans les Hauts-de-Seine

Considérant la crise systémique qui touche la France et le monde

Considérant ses conséquences sur l'emploi dans les Hauts-de-Seine

Considérant les capacités budgétaires du département des Hauts-de-Seine lui permettant de jouer un rôle non négligeable dans un plan de relance économique

Considérant la pénurie de logements sociaux dans le département des Hauts-de-Seine

Considérant que le nombre moyen de logements sociaux financés ces dernières années atteint moins de 50% des efforts nécessaires pour répondre aux besoins tout en engageant le renouvellement urbain

L'assemblée départementale demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

- d'évaluer les conséquences de la crise économique dans notre département et de réunir les acteurs concernés : chefs d'entreprises, représentants syndicaux, représentants du conseil général et services de l'Etat pour étudier les mesures à prendre pour sauvegarder l'emploi dans notre département,
- de réunir d'urgence les services de l'Etat concernés, les collectivités locales pour examiner la mise en œuvre d'un plan de construction et de réhabilitation de logements sociaux (PLA) sur toutes les villes du département permettant de doubler le nombre de constructions de logements PLA prévues ces deux prochaines années.

Le Conseil général demande à l'Etat d'engager un plan de relance de la consommation populaire par des mesures de relance du pouvoir d'achat des familles, des salariés et des retraités.

Il entend prendre sa part dans ce plan de relance en faveur des habitants des Hauts-de-Seine, en redéployant ses moyens pour :

- rétablir les bourses d'étude pour les lycéens et les étudiants
- créer une bourse d'étude sur critère social pour les collégiens
- augmenter l'aide à la restauration dans les collèges par l'extension du barème et la limitation du prix des repas pour les familles.
- prendre en charge 50% de la Carte ImagineR
- maintenir le dispositif voc@tion 92
- créer des emplois dans la prévention spécialisée
- augmenter le pouvoir d'achat des retraités par un relèvement des plafonds et l'abaissement à l'âge de 60 ans de la carte améthyste
- décider d'une allocation exceptionnelle supplémentaire pour les allocataires du RMI

Intervention de Patrick Devedjian sur le plan de relance

Tout d'abord, je me félicite de l'adhésion générale, que traduisent vos interventions, au principe du plan de relance voulu par le Président de la République.

Le Département des Hauts-de-Seine a toujours été un département pilote dans le domaine de l'investissement. En 2008, l'Assemblée départementale a voté un programme d'investissement de 461 millions d'euros ce qui positionne notre collectivité à la première place des départements dont la population est supérieure au million d'habitants.

En Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine est également le premier département pour le montant des crédits qu'il consacre à l'investissement ; à titre de comparaison, la Seine-Saint-Denis consacre en investissement deux fois moins que les Hauts-de-Seine : 231 millions d'euros et l'Essonne : 312 millions d'euros, correspondant respectivement à 156 € et 262 € par habitant, alors que les Hauts-de-Seine sont à 301 € par habitant.

Cette capacité d'investissement est le fruit de la bonne gestion de notre collectivité et notamment d'un recours à l'emprunt raisonnable qui limite notre charge de fonctionnement, et qui nous offre des marges de manœuvre.

Les grands projets que le Département va porter dans les mois et les années qui viennent, sont nombreux. Sans être exhaustif, je peux citer l'aménagement des berges de Seine, l'aménagement de la RD1, RD7 ou encore de la RD920. Ces trois projets à eux seuls représentent près de 300 millions d'investissements.

D'autres grands projets d'investissement verront le jour, comme par exemple la rénovation du Musée Albert Khan ou la création d'une grande salle de spectacles dans les Hauts-de-Seine. Je pourrai ajouter à cela : la reconstruction de 9 collèges, cela représente plus de 300 millions d'euros.

Investissement également au travers d'ENC92 et du THD qui avec une participation départementale de 59 millions d'euros va générer 400 millions d'euros de travaux. C'est exemplaire.

Nous participerons également, bien sûr, au financement des opérations ANRU ou de création de logements sociaux pour lesquels les efforts d'investissement du Conseil général sont considérables : 330 millions d'euros à la charge du Département dans les 4 prochaines années.

Enfin, pour les transports en commun, alors que nous nous éloignons de nos compétences propres, ce sont 250 millions d'euros que nous avons prévu d'y consacrer dans les prochaines années.

Impossible, aujourd'hui, bien sûr, de faire la liste exhaustive de l'ensemble des investissements que nous allons porter, mais nous y reviendrons au moment du débat budgétaire.

En raison de la crise économique grave que nous traversons, le Département des Hauts-de-Seine accompagnera les efforts de l'Etat au travers d'un plan de relance départemental. C'est la raison pour laquelle, avec le Vice-président en charge des finances, Jean-Claude Caron, nous réfléchissons à une augmentation significative au BP 2009 des crédits que nous consacrerons à l'investissement permettant ainsi d'accélérer nos projets et d'en lancer de nouveaux.

D'ores et déjà, je puis vous annoncer que je proposerai que les opérations de voirie prêtes à démarrer en 2009, et dont la programmation n'était pas envisagée, puissent être lancées. Cela pourrait concerner, notamment la RD 128 et RD 50 à Montrouge, la RD 127 à Bourg-la-Reine, la RD 985 à Ville d'Avray et St Cloud, la RD 407 à Ville d'Avray et la RD 69 à Issy-les-Moulineaux.

Ces projets viendront s'ajouter aux opérations que nous avons prévues et que je souhaite accélérer dans le cadre de la préparation du budget 2009 et qui concernent la rénovation du Pont d'Issy, la passerelle de la Darse à Nanterre, la croisée des axes RD 131/RD 914, le carrefour du Fer Rouge à Vaucresson (RD907), la RD 906 à Clamart ou encore la RD77 à Sceaux.

Tout cela représenterait des sommes importantes en 2009.

Il faut également que 2009 soit l'occasion d'accélérer la réalisation des 2 demi-échangeurs sur l'A86 au Plessis-Robinson et à Châtenay-Malabry, tout comme les opérations de création de nouvelles circulations douces.

Je proposerai, également, que notre programme de réaménagement des parcs départementaux soit lui aussi accéléré et débute dès 2009. Nous serons prêts pour la Vallée aux Loups, pour le parc Lagravère ou encore pour le parc de la Folie St James.

Les pistes que je viens de donner, ne sont que des exemples très concrets de la forme que prendrait le plan de relance départemental. Ce plan de relance en privilégiant l'investissement, en accélérant nos projets, constituera un soutien important aux entreprises et donc aux salariés dans cette période difficile.

La consommation rapide de nos crédits est un impératif. Elle n'est pas seulement liée à nos choix, elle est liée également à l'allègement de nos procédures, le Gouvernement y travaille et je demande à nos services d'être le plus vigilants possible pour assurer en 2009 une consommation la plus large possible de nos crédits d'investissement.

Réponse d'Alain Bernard Boulanger à la question orale de l'UMP sur l'Etablissement Public Foncier

En accord avec les Etats-Généraux qui se sont déroulés en 2004, le Conseil général des Hauts-de-Seine a progressivement mis en place au cours de ces dernières années une politique globale et ambitieuse en faveur du logement sur son territoire - territoire, rappelons-le, le plus dense de toute l'Ile-de-France et peuplé d'1,5 million d'habitants.

Un des éléments phares de cette politique, aux cotés de la délégation des aides à la pierre et de la prise en charge du foncier, est notre Etablissement Public Foncier Départemental - l'EPF 92 - créé dès janvier 2007 pour contribuer à la production de logements et en particulier de logements sociaux, en partenariat avec les communes et groupements de communes de son territoire.

Dans un territoire totalement urbanisé comme celui des Hauts-de-Seine, la création de logements passe par la rénovation du tissu urbain existant et nécessite donc l'accord des communes, auxquelles la loi a confié la responsabilité de l'urbanisme.

L'établissement public a ainsi mis en place des conventions avec les communes intéressées, définissant de façon précise les secteurs à acquérir et les programmes qui y seront réalisés.

Cette orientation a été unanimement soutenue par les représentants de l'Etat et des communes qui siègent à son Conseil d'administration au côté des représentants du Conseil général que je salue ici.

A l'époque, plutôt que de participer à l'établissement public régional dont l'activité se partage entre le développement de l'habitat pour 2/3 et le développement économique pour 1/3, nous avons fait le choix de créer notre propre établissement foncier destiné à 100% à la création de logements dont la moitié de logements sociaux au titre de la loi SRU.

Après 2 ans d'activités, notre Etablissement Public Foncier a déjà investi 37 millions € en acquisition de terrains destinés à la construction de logements.

L'établissement public foncier régional, qui a commencé son activité un peu plus tôt que nous, fin 2006, a investi à ce jour 100 millions d'euros sur 5 départements. Un petit calcul théorique permet donc d'évaluer son action en faveur du logement à environ 11 millions € par département ($100 \times 0.66 / 5 = 11$).

Cette différence illustre combien l'Etablissement Public Foncier Départemental est un dispositif pertinent et efficace, qui a su immédiatement trouver sa place parmi les différents opérateurs de l'habitat du département.

Concrètement, l'EPF 92 a aujourd'hui signé des conventions avec 17 communes du département couvrant 37 secteurs d'intervention qui totalisent un engagement financier pluriannuel de 237 millions € permettant la réalisation de 3.110 logements,

Le logement social, comme convenu, est bien une priorité de l'activité de l'EPF 92 :

- 24 des 37 secteurs d'intervention sont situés dans des communes comportant moins de 20% de logements locatifs sociaux (au sens de l'article 55 de la loi SRU);

- Sur le total de 3.110 logements programmés, 1.640 sont des logements sociaux soit 51% du total;

- Et plus de 1.000 de ces logements sociaux seront construits dans des communes comportant moins de 20% de logements locatifs sociaux (au sens de l'article 55 de la loi SRU) soit 60% du total.

Dans moins d'un an, au 4^{ème} trimestre 2009, devrait démarrer le premier chantier de logements sociaux sur un terrain acquis par l'EPF 92 : il s'agit d'un chantier de 80 logements sociaux par transformation d'un ancien centre de formation de la justice sur la commune de Vaucresson.

Je vous informe également, conformément à ce qui avait été convenu lors de la création de l'EPF 92, que ses frais de gestion se situent bien entre 6 et 7% de son activité.

Ce premier bilan après 2 ans d'activité démontre la pertinence des choix faits par le Conseil Général, en optant pour un établissement public de taille raisonnable, bien adapté aux spécificités départementales et concentré sur l'enjeu majeur qu'est la production de logements et particulièrement de logements sociaux.

Réponse de Jean Sarkozy au vœu de Vincent Gazeilles (Vert) sur le projet d'opération d'intérêt national du Plateau de Saclay

Plusieurs affirmations contenues dans la communication du groupe socialiste et vert appellent une réaction ferme :

L'idée d'une souveraineté des collectivités territoriales, mentionnée dans la conclusion du texte est particulièrement choquante. Cela signifie-t-il que le gouvernement de la république n'aurait pas son mot à dire sur les choix stratégiques de la région capitale ? Dans le cas particulier du plateau de Saclay, cela signifie-t-il que l'Etat n'a pas son mot à dire pour s'assurer que les multiples institutions de recherche et d'enseignement supérieur présentes sur ce territoire connaissent un rayonnement optimal ? Alors même que toutes ces institutions sont sous la tutelle de l'Etat qui leur fournit l'essentiel de leurs ressources ?

La demande de retirer le projet d'OIN pour le plateau de Saclay est également extravagante. Le plateau de Saclay est identifié depuis 20 ans comme un site exceptionnel, peut-être unique en Europe, en matière de potentiels technologiques et scientifiques. Or depuis 20 ans rien n'est fait pour valoriser ces potentiels. Le plateau de Saclay est une morne plaine, terriblement mal desservie, invisible sur la carte mondiale des grands centres scientifiques, incapable de générer un dixième des créations d'entreprises que l'on peut attendre d'un tel regroupement de talents... cette situation est-elle de nature à satisfaire le groupe socialiste et vert ? Est-il à ce point urgent de rien faire ?

A propos du projet de SDRIF, rappelons d'abord qu'un tel document d'orientation ne peut être adopté que s'il satisfait à la fois la Région et l'Etat. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. La façon dont est abordée la question du plateau de Saclay dans le document élaboré par la région explique en partie cette insatisfaction : aucune ambition n'est affichée pour ce territoire. Les recherches menées aujourd'hui dans les labos situés sur le plateau de Saclay pourraient permettre de multiples avancées technologiques très attendues, comme la voiture propre, le traitement des maladies neuro-dégénératives... Avouons que nous sommes bien loin d'un débat théologique sur la nécessité de conserver 1800, 2100 ou 2300 hectares de cultures céréalières...

Enfin, pour rappeler quelques vérités :

- Le territoire de l'OIN concerne 27 communes situées dans les départements de l'Essonne et des Yvelines et dont les maires ont été consultés. Ils ont tous rencontré le Secrétaire d'Etat, ont fait part de leurs critiques et commentaires et cela a conduit à des modifications substantielles du périmètre.
- Le projet de Christian Blanc accorde une grande importance à la préservation des espaces naturels, agricoles et ruraux. Au moins 1800 hectares seront préservés et un dispositif de protection très strict sera mis en œuvre grâce à la loi qui créera le futur établissement public en charge de la réalisation du projet.

Post Scriptum : les élus Verts et socialistes croient-ils vraiment que si un mécanisme de péréquation de la TP était mis en place, le département des Hauts-de-Seine en serait bénéficiaire ?